



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026 19:30 à la mairie de Le Perrey

Quorum : 10

Membres présents :

Philippe MARIE, Joël CLOUET, Laure AZE, Jocelyne BACHELEY, Delphine EGRET, Danièle MARCAUD GAVARD, Maxime NUTTENS, Florian ROMAIN, Nathalie CHEVAUX, Béatrice ADELIN, Emmanuel LAMY, Christiane LEFRANCOIS, Samuel DUBOIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Maxime TAVERNIER (donne pouvoir à : Delphine EGRET), Laura ROMAIN (donne pouvoir à : Florian ROMAIN)

Membres Absents :

Yohann DESCHAMPS, Aurélien GUILLEMARD, Solange ROCHER-MUGLIONI, Julien DESCHAMPS

Président de séance : Philippe MARIE

Secrétaire de séance : Jocelyne BACHELEY

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	AVIS SUR LE DOSSIER DU PROJET D'OUVRAGE RELATIF A LA TRANCHE N°2 DU PROJET D'ELECTRIFICATION DES BOUCLES DE SEINE
2	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA LIVRAISON EN LIAISON FROIDE DES REPAS DE CANTINE DE FOURMETOT
3	PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT D'UN BAIL PRÉCAIRE A LA PLACE D'UN BAIL PROFESSIONNEL POUR LE LOCAL SITUÉ AU 2 ROUTE DE LA CROISEE, APP. N°2. – ANNULATION DE LA DELIBERATION 033-2026
4	DÉSIGNATION D'UN DELEGUÉ SUPPLÉANT AU PNR DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°016-2026

Détails des délibérations :

AVIS SUR LE DOSSIER DU PROJET D'OUVRAGE RELATIF A LA TRANCHE N°2 DU PROJET D'ELECTRIFICATION DES BOUCLES DE SEINE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de la DREAL de Normandie sollicitant le conseil municipal pour donner son avis sur la solution technique présentée par RTE pour la tranche 2 des travaux du projet de transition Energétique des Boucles de la Seine.

Il s'agit ici d'approuver ou non le projet d'ouvrage pour la construction de la nouvelle ligne aérienne 2x400kV.

Il a pour objet

- d'éviter que les ouvrages ne compromettent la sécurité des personnes et des biens
- de garantir la sûreté de fonctionnement du système électrique
- d'éviter de les ouvrages ne génèrent un niveau de bruit excessif dans leur voisinage
- d'éviter que les ouvrages n'excèdent les normes en vigueur en matière d'exposition des personnes à un rayonnement électromagnétique.

Après avoir étudié les documents fournis, le Conseil Municipal
DONNE un avis favorable au projet RTE.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA LIVRAISON EN LIAISON FROIDE DES REPAS DE CANTINE DE FOURMETOT

VU la fin du contrat avec la société Newrest-ISIDORE au 3 juillet 2026,
VU la proposition de renouvellement pour une année,

Monsieur le Maire compare les tarifs des prestations du contrat 2025-2026 avec la proposition pour l'année scolaire 2026-2027.

Menu en 4 composantes : entrée ou fromage / plat / accompagnement / dessert
3 propositions d'entrée ou fromage (contre 2 actuellement)
3 choix de plats protidiques
3 choix d'accompagnements
2 choix de dessert

	Proposition Newrest-ISIDORE 2025		Proposition Newrest-ISIDORE 2026	
	HT	TTC	HT	TTC
Maternels	2,77 €	2,92 €	2,82 €	2,97 €
Primaires	2,89 €	3,05 €	2,94 €	3,10 €
Adultes	3,45 €	3,64 €	3,51 €	3,70 €

Stock tampon :

	Prix TTC 2025	Prix TTC 2026
Boîte Haricots verts	8,95 € TTC	15,83 €
Boîte Betteraves		15,83 €
Boîte raviolis	15,88 €	28,49 €
Compote individuelle	0,24 €	0,63 €

Le montant du contrat étant inférieur à 40 000 € HT sur l'année, il n'est pas nécessaire de procéder à la publication d'un appel d'offre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir la proposition de la société Newrest-Isidore

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT D'UN BAIL PRÉCAIRE A LA PLACE D'UN BAIL PROFESSIONNEL POUR LE LOCAL SITUÉ AU 2 ROUTE DE LA CROISEE, APP. N°2. – ANNULATION DE LA DELIBERATION 033-2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la délibération n°033-2026, il a pris attache auprès des locataires de l'app. N°2 de l'ancien presbytère de Fourmetot afin de les informer que le bail de courte durée serait transformé en bail professionnel à compter du 21 mai 2026.

Or, une des deux thérapeutes a fait savoir qu'elle rencontrait actuellement des difficultés d'ordre personnelles et qu'elle n'était pas en mesure de payer un loyer mensuel de 200 €. Elle a donc demandé à bénéficier d'un bail de courte durée d'une année supplémentaire. Etant solidaires du bail, les deux thérapeutes doivent donc disposer des mêmes conditions de location.

Il est donc proposé, à la demande des locataires, de renouveler une dernière fois le bail de

courte durée dans les mêmes conditions que les deux précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail dérogatoire pour une durée de 12 mois.

DIT que le renouvellement du bail prendra effet au 22 mai 2026 et qu'il ne sera plus renouvelable à son terme dans les mêmes conditions.

DÉCIDE de maintenir le loyer à 300 € mensuels réparti à 200 € pour Mme GAILLARD et 100 € pour Mme ALEXANDRE, charges non-comprises.

PRÉCISE que la consommation d'eau potable fera l'objet d'une refacturation deux fois par an, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera due et que la taxe foncière afférente au local sera refacturée pour moitié.

DESIGNATION D'UN DELEGUÉ SUPPLÉANT AU PNR DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°016-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne peut garder sa place de délégué suppléant au PNRBSN car il a été désigné suppléant par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle et qu'il ne peut être délégué pour deux instances.

Aussi il demande qu'un nouveau délégué suppléant soit désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE Mme Béatrice ADELIN comme délégué suppléant au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

- Astreintes : Un planning d'astreintes pour le maire et les adjoints est en train de se mettre en place chaque week-end avec un numéro de téléphone dédié. Ce numéro sera transmis aux locataires de la salle polyvalente et aux services de secours.

- Information van envol : Le Van Envol est un dispositif itinérant de sensibilisation et d'accompagnement social en ruralité, portant une attention particulière aux femmes et à leurs droits. Il est proposé de le faire venir sur la Commune et de publier l'information sur les médias communaux.

- Calendriers ordures ménagères : Il est proposé de publier les calendriers de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif.

Tous les sujets ayant été débattus et les questions et informations diverses étant terminées, la séance est levée à 20h15.

Fait à LE PERREY,
Le 11/06/2026 ,

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BACHELEY

Le Maire,
Philippe MARIE